AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1315
FR0010451203-FS0556

18 septembre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

REXEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 septembre 2015, la société First Eagle Investment Management, LLC (1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105-4300, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 septembre 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société REXEL et détenir, pour le compte desdits fonds, 15 220 218 actions REXEL représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions REXEL sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 301 850 243 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.